Envoyé en préfecture le 13/02/2026
Reçu en préfecture le 13/02/2026
Publié le
ID : 035-213500812-20260213-08126006-DE

République Française
Département Ille-et-Vilaine
Commune de Clayes

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 09/02/2026

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Votants
14	12	13

Vote
A l'unanimité
Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture d'Ille et Vilaine
Le : 11/02/2026

L'an 2026, le 9 Février à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Clayes, dûment convoqué le Mardi 3 Février 2026, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de SICOT Philippe Maire de Clayes.

Présents :
M. SICOT Philippe, Maire, Mmes : BAURES Estelle, GAHINET Carole, GUINARD Solenne, ROBERT Chantale, ROULLEAU Nadine, MM : FOUILLET Claude, JAUNET Yvan, MENEUX Loïc, MOUNIER Frédéric, MUSSETA Jean-Christophe, PETIBON Pierre

Excusé(s) ayant donné procuration : M. RENOUX Thierry à M. FOUILLET Claude

Absent(s) : Mme BAZIN Patricia

M. MUSSETA Jean-Christophe a été élu(e) secrétaire de séance

Délibération n°081-26-006
SUPPRESSION DE POSTES ET MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Vu le code général de la fonction publique, notamment l'article L. 332-8, 3°,
Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 modifié,
Vu la délibération n° 081-16-036 en date du 28 novembre 2016 relative au RIFSEEP, modifiée par délibération n° 081-21-012 en date du 6 avril 2021 et par délibération n° 081-22-045 en date du 26 septembre 2022,

Considérant la nécessité de supprimer des emplois permanents suite à un avancement de grade et une promotion interne.

Les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Ainsi, il appartient à l'assemblée délibérante de déterminer l'effectif des emplois à temps complet et temps non complet nécessaire au fonctionnement des services. De même, la modification du tableau des effectifs, afin de permettre les avancements de grade, relève de la compétence de l'assemblée délibérante.

Monsieur le maire propose la suppression :

- d'un emploi permanent d'adjoint technique de 1ère classe à temps complet à compter du 10 février 2026, suite à une promotion interne ;
- d'un emploi permanent d'adjoint technique à temps complet à compter du 10 février 2026, suite à un avancement de grade.

Après discussion, le conseil municipal décide :

- de supprimer un emploi d'adjoint technique de 1ère classe à temps complet à compter du 10 février 2026 ;
- de supprimer un emploi d'adjoint technique à compter du 10 février 2026 ;
- de modifier le tableau des emplois.

Envoyé en préfecture le 13/02/2026
Reçu en préfecture le 13/02/2026
Publié le
ID : 035-213500812-20260213-08126006-DE

Tableau des emplois au 10/02/2026

Cadres d'emplois	Grades	Durée de travail	Nombre d'emplois	Pourvu par un fonctionnaire	Pourvu par un contractuel	Non pourvu
Filière administrative						
Attaché territorial	Attaché	Temps complet	1	1	0	0
Adjoint administratif	Adjoint administratif	Temps non complet	1	1	0	0
Filière technique						
Agent de maîtrise	Adjoint de maîtrise	Temps complet	1	1	0	0
	Adjoint technique principal 1ère classe	Temps non complet	1	1	0	0
	Adjoint technique principal 2e classe	Temps complet	1	1	0	0
	Adjoint technique	Temps complet	2	0	1	1
		Temps non complet	3	2	1	0
Filière culturelle						
Adjoint du patrimoine	Adjoint du patrimoine	Temps non complet	1	0	1	0

Pour copie conforme :
En mairie, le Mardi 10 Février 2026

Le Maire
Philippe SICOT

MAIRIE DE CLAYES
(Ille-et-Vilaine)